

Assemblée de la Commission communautaire française



15 décembre 2003

SESSION ORDINAIRE 2003-2004

RESOLUTION*

visant à garantir la place de Bruxelles dans le développement de la RTBF

**Audition de M. Daniel Ducarme sur les répercussions du plan Magellan
de la RTBF sur la région bruxelloise**

RAPPORT

fait au nom de la commission de l'Enseignement, de la Formation, de la Culture,
du Tourisme, du Sport et du Transport scolaire

par MM. Serge de Patoul et Bernard Ide

* Voir proposition de résolution votée en séance plénière le 27 juin 2003 – Doc. 88 (2002-2003) n°s 1 et 2

SOMMAIRE

I.	Audition de M. Daniel Ducarme, ministre de l'Audiovisuel à la Communauté française et ministre-président de la Région bruxelloise, sur les répercussions du plan Magellan de la RTBF sur la région bruxelloise	3
II.	Discussion	5
III.	Approbation du rapport	6

Ont participé aux travaux : Mme Dominique Braeckman (remplace Mme Marie-Rose Geuten), M. Serge de Patoul (supplée M. Jean-Jacques Boelpaepe), Mme Dominique Dufourny, MM. Bernard Ide, Michel Lemaire (supplée M. Joël Riguelle), Michel Mook (remplace Mme Isabelle Emery), Mostafa Ouezekhti, Mahfoudh Romdhani (remplace M. Mohamed Azzouzi), Philippe Smits, Mme Anne-Françoise Theunissen (présidente), M. Didier van Eyll.

Absents : MM. Mohamed Azzouzi (remplacé), Jean-Jacques Boelpaepe (suppléé), Mmes Isabelle Emmery (remplacée), Amina Derbaki Sbaï, Marie-Rose Geuten (remplacée), M. Joël Riguelle (suppléé).

Assistaient également à la réunion : Mme la députée Bernadette Wynants, M. Alexandre Charlier, Mme Véronique Genesse, M. Marc Oswald, (cabinet du ministre M. Daniel Ducarme) et Mme Leila Kabachi, collaboratrice du groupe PS.

Mesdames,
Messieurs,

Dans le cadre de la résolution visant à garantir la place de Bruxelles dans le développement de la RTBF, la commission de l'Enseignement, de la Formation, de la Culture, du Tourisme, du Sport et du Transport scolaire, s'est réunie le 15 décembre 2003 pour entendre M. Daniel Ducarme, ministre de l'Audiovisuel à la Communauté française et ministre-président de la Région bruxelloise, sur les répercussions du plan Magellan de la RTBF sur la région bruxelloise.

MM. Serge de Patoul et Bernard Ide sont désignés en qualité de rapporteurs.

**I. Audition de M. Daniel Ducarme,
ministre de l'Audiovisuel à la
Communauté française et ministre-président
de la Région bruxelloise, sur les répercussions
du plan Magellan de la RTBF sur
la région bruxelloise**

Mme Anne-Françoise Theunissen, présidente, après avoir accueilli le ministre-président du Conseil de la Région de Bruxelles-Capitale, rappelle à ce dernier le contexte de la demande d'audition de la commission.

Cette dernière, dans le cadre de l'élaboration de la proposition de résolution visant à garantir la place de Bruxelles dans le développement de la RTBF, avait souhaité une discussion avec le ministre de l'Audiovisuel de la Communauté française de l'époque, M. Richard Miller, ainsi qu'avec l'administrateur général de la RTBF, M. Jean-Paul Philippot.

C'est ainsi que les commissaires ont pu discuter du plan Magellan et de ses répercussions sur Bruxelles avec M. Jean-Paul Philippot tandis que M. Richard Miller n'avait pas accepté l'invitation de la commission, qui a donc souhaité entendre le nouveau ministre de l'Audiovisuel, M. Daniel Ducarme.

M. Philippe Smits (MR) précise encore que le souhait des commissaires d'élaborer une proposition de résolution, faisait suite à la pétition d'une partie de la population qui s'inquiétait de la disparition de « Bruxelles-Capitale » et du transfert du département « Informations » de la RTBF de Bruxelles vers Mons.

M. Michel Lemaire (cdH) confirme qu'en effet l'émotion fut vive dans les milieux culturel, politique et citoyen à l'annonce de modifications importantes dans l'information politique et culturelle bruxelloise sur les chaînes de la RTBF.

Il rappelle également que la commission avait invité M. Daniel Ducarme dès après sa prestation de serment, et qu'elle

souhaitait avoir un débat avant que n'aient lieu les débats budgétaires.

M. Lemaire estime qu'il aurait été légitime que les députés bruxellois soient informés des discussions du Collège, dès lors que ce dernier prenait la décision d'intervenir financièrement dans le plan Magellan.

Ce commissaire attend par conséquent des confirmations précises sur le financement de la RTBF par le Collège de la Commission communautaire française, et plus précisément sur la société financière existante ou à créer.

Mme Bernadette Wynants (Ecolo) fait remarquer que le plan Magellan aura un impact sur la Commission communautaire française à long et à court terme et particulièrement sur la qualité de l'information, en lien avec la dynamique culturelle propre de la région bruxelloise.

M. Serge de Patoul (MR) insiste, quant à lui, sur le fait que ce financement est un élément important du budget et qu'il faut dès lors rechercher des synergies entre la Région bruxelloise et la Communauté française.

M. Daniel Ducarme, ministre de l'Audiovisuel de la Communauté française et ministre-président de la Région de Bruxelles-Capitale, précise que la RTBF est une entreprise autonome, ce qui limite de beaucoup le champ d'action de la tutelle : cette situation ne permet pas en effet d'injonctions directes de l'exécutif sur la RTBF.

L'intervenant pense se souvenir qu'aucun des membres du Conseil d'administration de la RTBF n'a voté contre le plan Magellan (à une abstention près) et dès lors aucun parti politique non plus.

Il estime, en conséquence, que c'est à ses représentants au Conseil d'administration, que chaque parti devrait s'adresser.

M. Daniel Ducarme rappelle ensuite que les deux premiers partenaires à discuter du plan Magellan furent la RTBF et la Communauté française. Vint ensuite le pouvoir régional wallon qui estima d'emblée que « Qui paye, décide ».

Le risque était donc non négligeable de voir la RTBF se délocaliser et ne plus être basée à Bruxelles.

M. Daniel Ducarme, en ce qui le concerne, ne souhaitait en aucune façon prendre le risque que la structure existante à Bruxelles (Reyers) ne devienne une coquille vide, et il devenait donc indispensable qu'un accord soit pris entre les quatre parties que sont la RTBF, la Communauté française, la Région wallonne et la Commission communautaire française.

Cet accord devait porter sur la mise à jour du matériel numérique et la réaffectation du Studio 6.

Pour ce faire, la décision fut prise que la gestion de l'ensemble de ces travaux serait assurée par deux sociétés. Dans cette équation, peuvent intervenir les télévisions communautaires, européennes, les réalisations, les productions (Bruxelimage notamment).

Pour le Conseil d'administration de la RTBF, le paysage qui permet une zone d'écoute optimisée est le suivant : axe Sambre et Meuse, axe Namur – Luxembourg – Brabant wallon et Bruxelles-Capitale.

Le ministre ne peut interférer sur la décision mais estime que c'est un bien d'avoir une affiliation qui permette aux habitants de la Communauté française de s'informer sur ce qui se passe dans toute leur communauté, tant du point de vue politique et économique que social. Cet espace est un choix qui a pour objectif d'éviter tout repli identitaire wallon ou bruxellois.

Ce choix ne doit néanmoins pas conduire à gommer les particularités culturelles de Bruxelles, et donc à supprimer les informations diffusées par Bruxelles-Capitale. Il faut donner à la RTBF des moyens spécifiques pour Bruxelles.

M. Daniel Ducarme souhaite modifier cet aspect-là du plan Magellan pour que plus d'information bruxelloise puisse être donnée, mais cette information doit rester dans le réseau d'affiliation, s'insérer dans l'information de toute la Communauté française et se connecter avec l'information wallonne.

L'orateur est d'accord sur le fait qu'il faut donner des temps d'antenne suffisants à l'information bruxelloise pour qu'elle ne soit pas trop brève et puisse respecter la dynamique culturelle bruxelloise propre.

La question de savoir comment mettre ce dispositif en œuvre reste à déterminer avec M. Jean-Paul Philippot.

Mme Bernadette Wynants (Ecolo) souhaite poser deux questions :

- quelles seront les conséquences budgétaires pour la Commission communautaire française ?
- quels sont les risques pour la Commission communautaire française de faire partie d'une des deux sociétés ?

Cette commissaire souhaite ensuite exprimer son accord avec le refus du repli identitaire qu'il soit wallon ou bruxellois, et finalement faire une suggestion : puisque l'enjeu est aussi quantitatif que qualitatif, il pourrait y avoir une tranche

horaire par région, ce qui permettrait aux Wallons d'avoir une information sur toute la région.

M. Michel Lemaire (cdH) rappelle que lors du vote du plan Magellan, il y eut des votes négatifs et des abstentions de la part d'Ecolo et du cdH.

Cet intervenant, pour en revenir à la notion de repli identitaire, estime qu'on peut être particulièrement sensible à la culture d'une région sans pour cela faire preuve de repli.

Il répète ensuite que ce fut en effet très intéressant d'entendre l'information de la bouche de M. Jean-Paul Philippot, mais qu'il aurait souhaité connaître également et beaucoup plus rapidement la position et les intentions du responsable politique de l'Audiovisuel.

Ce commissaire souhaite ensuite savoir de façon précise si, sans l'investissement de la Commission communautaire française, la situation serait devenue catastrophique pour Bruxelles : en clair, n'y aurait-il plus d'outil performant à Bruxelles ?

M. Lemaire souhaite encore avoir des précisions sur la situation financière négative de la RTBF : cette situation va-t-elle s'améliorer ou s'empirer et poser des problèmes à long terme ?

En termes de grille-horaire proprement dite, l'intervenant demande si l'on va vers une diminution des décrochages ? Quel sera le sort des émissions telles que « Cartes sur table », « Au nom de la loi », ... ?

Et finalement, il se pose des questions sur la pertinence d'investir 25 millions d'euros à Liège.

M. Serge de Patoul (MR) pense que la RTBF a un rôle important à jouer au niveau de la Communauté française et se demande également s'il ne faut pas envisager de meilleures synergies avec Télé-Bruxelles et investiguer mieux du côté des décrochages ?

Pour le reste, il lui semble cohérent de maintenir une seule chaîne diffusée dans toute la Communauté française.

Ce commissaire revient ensuite à l'adage selon lequel « Qui paye, gère ». Il semble que ce soit cette réalité-là qui pousse à la décentralisation, mais est-ce bien rentable ?

Il souhaite encore avoir des précisions sur le rôle de la société de gestion (immobilière ou autre) dont fera partie la commission communautaire française.

M. Philippe Smits (MR) fait quelques observations :

- que le site de Reyers reste en activité de façon performante lui semble une bonne décision, mais cela suppose des investissements.

- la RTBF garde son siège dans la capitale européenne qu'est Bruxelles : mais comment réaliser cela hors de Bruxelles ?
- la décentralisation de l'information ne pose, à son avis, pas de problème grâce aux techniques modernes.
- il faudrait définir clairement le concept de « chaîne de proximité », car une radio qui ne touche que les 35/50 ans, diplômés ... (90 à 100.000 auditeurs) est visiblement en grand déficit d'auditeurs dans les tranches 14 à 35 ans et 55 à 75 ans. L'intervenant souhaite donc savoir comment la nouvelle chaîne d'affiliation va pouvoir toucher ces deux publics potentiels.

Ce commissaire souhaite encore savoir comment va se structurer l'identité bruxelloise dans la chaîne d'affiliation.

M. Daniel Ducarme (ministre de l'Audiovisuel à la Communauté française et ministre-président de la Région bruxelloise) informe les commissaires qu'en ce qui concerne la programmation, il poursuit ses entretiens avec M. Jean-Paul Philippot pour dégager les meilleures pistes possibles.

Pour le surplus, le ministre invite les commissaires à prendre contact avec leurs représentants au Conseil d'administration de la RTBF.

L'intervenant répète cependant que ce n'est pas au ministre à faire les programmes et qu'en outre, à la Commission communautaire française, il n'est chargé que de la Fonction publique.

L'investissement de la Commission communautaire française se montera à 13,2 millions d'euros en 20 ans qui sont inscrits à l'article 30.01.01.01. Pour plus de détails, il renvoie les commissaires au membre du Collège chargé de Budget.

M. Daniel Ducarme estime que s'engager à faire un investissement au niveau de Reyers est le seul moyen d'éviter que ce site ne devienne un chancre.

Cette « zone-levier » qui comprendra le secteur de l'audiovisuel mais aussi du cinéma, doit, à son avis, être bien développée à l'avenir.

M. Michel Lemaire (cdH) demande ce qu'il en est sur :

- la question de la trésorerie annuelle de la RTBF,
- le communiqué de la CGSP relayant l'indignation sur les investissements préconisés à Liège,

- la menace de la RTBF de quitter Bruxelles en cas de refus d'investissements de la part de la Commission communautaire française,
- la situation de Télé-Bruxelles dans le paysage audiovisuel bruxellois.

Mme Dominique Braeckman (Ecolo) rappelle qu'un mois seulement auparavant on apprenait que 13,2 millions d'euros seraient engagés par la Commission communautaire française. Est-ce le ministre de l'Audiovisuel qui a négocié ce budget ?

L'intervenante souligne également que le membre du Collège chargé du Budget a déclaré qu'il ne s'agissait pas d'annuités mais de montants qui peuvent changer. Cette commissaire demande donc s'il existe un protocole ou d'autres documents écrits qui précisent les modalités financières annoncées ?

M. Daniel Ducarme (ministre de l'Audiovisuel à la Communauté française et ministre-président de la Région bruxelloise) répond qu'en ce qui concerne les emprunts sur les investissements, le montant à rembourser ne le sera qu'à partir du moment où l'emprunt sera consommé.

Il précise également que le montant en annuités est maximal, et que l'imputation budgétaire pour l'année 2004 sera faible étant donné la faible concrétisation.

Pour plus de précisions encore, le ministre renvoie les commissaires au membre du Collège chargé du Budget.

La discussion avec M. Daniel Ducarme (ministre de l'Audiovisuel à la Communauté française et ministre-président de la Région bruxelloise) est close.

II. Discussion

M. Michel Lemaire (cdH) regrette que le fonctionnement des institutions ne permette que les décisions soient discutées et commentées qu'après avoir déjà été prises.

M. Philippe Smits (MR) pense qu'en effet la situation de la RTBF dépend des députés qui siègent au Parlement de la Communauté française ainsi que des membres du Conseil d'administration parmi lesquels siègent des représentants des partis politiques.

M. Michel Lemaire (cdH) estime que, *in fine*, l'effort financier fourni par la Commission communautaire française est très important.

III. Approbation du rapport

Il est fait confiance à la présidente et aux rapporteurs pour la rédaction du rapport.

Les Rapporteurs,

La Présidente,

M. Serge de PATOUL
M. Bernard IDE

Mme Anne Françoise THEUNISSEN

